



**LE MIKADO**  
MJC CENTRE SOCIAL ANNECY NORD

## **RÈGLEMENT ATELIERS PARENTS ENFANTS**

La MJC Le Mikado est une association d'éducation populaire, soutenue financièrement par la commune d'Annecy, le ministère de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales 74 et le Conseil Général de Haute-Savoie, la DDASS. D'autres sources contribuent ponctuellement au budget (mécénat, autres communes, personnes morales ou physiques).

La Maison des Jeunes et de la Culture est une maison d'accueil multigénérationnelle qui se veut être un lieu :

- de rencontre et de convivialité entre les générations,
- d'expression et de création au travers des ateliers,
- de réflexion et d'action permettant, avec des partenaires associatifs et institutionnels, d'agir pour le développement local social et culturel.

La MJC est affiliée à l'ADMJC des Savoies.

### **1- Ponctualité et annulation**

Nous vous demandons d'arriver 5 min avant l'heure de début de l'atelier. A partir de 10 min de retard, nous nous réservons le droit d'attribuer votre place à une autre famille.

Nous vous demandons d'annuler votre présence à l'atelier en ligne, par téléphone ou par mail avant le démarrage de l'atelier. Si l'annulation est à moins de 24h de l'atelier, aucun remboursement ne sera effectué. Si l'annulation est à plus de 24h, nous vous génèrerons un avoir sur votre espace famille.

Votre accès aux ateliers parents enfants sera définitivement fermé si nous constatons deux absences sans annulation.

### **2- Autres**

L'enfant doit avoir l'âge indiqué sur le flyer pour pouvoir participer à l'activité. Par exemple, pour une activité 18 mois-3 ans, un enfant de 16 mois et/ou de 3 ans et deux mois ne pourront participer.

Pour permettre la participation à un plus grand nombre de familles, nous limitons le nombre d'inscriptions aux ateliers par enfant. Veuillez-vous référer au support de communication ou à nos accueils.

Votre enfant reste sous votre entière responsabilité durant toute la durée de l'atelier.



**LE MIKADO**

MJC CENTRE SOCIAL ANNECY NORD

Deux accompagnateurs maximums sont autorisés par enfant. Seul l'enfant inscrit et son/ses accompagnants peuvent accéder à l'atelier. Le ou les accompagnants ne peuvent venir avec un autre membre de la fratrie sauf si le frère/sœur a moins de 6 mois.

Nous ne pouvons malheureusement pas accueillir au sein de ces ateliers les nounous et/ou professionnels de la petite enfance.

L'usage du téléphone pour appels et messages est strictement interdit. Les photos sont tolérées de manière raisonnable. Vous n'êtes autorisés à photographier que votre enfant.

*Mis à jour le 29/10/2024*